



**Commodity Tax  
Department**

935 de la Gauchetière W  
Montreal, Qc  
H3B 2M9

**Département  
de taxe à la consommation**

935, rue de la Gauchetière O  
Montréal (Québec)  
H3B 2M9

**À la clientèle de la Compagnie,**

**Objet : Facturation de services optionnels et application de la TPS, de la TVH et de la TVQ**

La présente lettre et le document « Aperçu des taxes » ci-joint visent à donner des indications sur l'application de la TPS, de la TVH et de la TVQ sur les factures de services optionnels. Les services optionnels, aussi appelés frais accessoires ou frais connexes, comprennent entre autres les frais d'entreposage, d'emballage et de réfrigération, les services de transbordement et divers frais d'administration.

La TPS, la TVH et la TVQ s'appliquent de la même manière aux frais de services optionnels qu'aux frais de transport, qui figurent sur une même facture. De même, les services optionnels qui sont facturés séparément, mais qui sont associés à des frais de transport d'un envoi du CN sont considérés comme faisant partie d'un service continu et, par conséquent, la TPS, la TVH et la TVQ s'appliqueront de la même manière que pour les frais de transport.

**Les services optionnels effectués au Canada, qui ne peuvent pas être associés à un envoi particulier seront assujettis à la TPS, à la TVQ et à la TVH applicables en fonction de l'endroit où les services ont été effectués.**

Dans le passé, en raison des limitations du système, la TPS, la TVQ et la TVH n'ont pas été appliquées correctement à de tels services. Nous avons récemment apporté des améliorations au système en fonction de la législation fiscale et, à l'avenir, les taxes seront automatiquement appliquées à de tels services compte tenu des renseignements indiqués ci-dessus.

Veillez noter que la TPS, la TVH et la TVQ sont entièrement recouvrables au moyen de crédits de taxe sur les intrants. Il n'y a donc aucune incidence financière sur les entreprises enregistrées au Canada. Ces règles et directives ont été établies par Revenu Canada et non par le CN, et nous avons l'obligation d'appliquer les taxes sur ces types de services.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Service de la fiscalité du CN